



Strengthening Health Outcomes for Women and Children (SHOW)

Réalisation d'une session de formation pour les prestataires des sites supportés par le projet SHOW sur les Soins Après avortement.

TERMES DE REFERENCE DE L'ACTIVITÉ

Juin 2018

I.- CONTEXTE

Plan International est une organisation de développement communautaire qui travaille dans une cinquantaine de pays en faveur de la promotion et du respect des droits de l'enfant. Et travaille avec les communautés haïtiennes depuis plus de 40 ans, ses interventions passent principalement par le renforcement des programmes de santé pour un bon et sain démarrage dans la vie ; l'accès à une éducation de qualité; l'amélioration des moyens de subsistance ; la participation et la protection des enfants et des jeunes contre toute forme de violence et d'abus. Son approche de travail vise à permettre à toutes les filles et tous les garçons de réaliser leur plein potentiel dans des sociétés qui respectent leurs droits et leur dignité.

En matière de santé, Plan International Haïti s'engage aussi à la promotion de la santé des familles à travers ses interventions dans différents sous-domaines dont la santé maternelle, néonatale et infantile. L'implémentation du projet SHOW (Strengthening Health Outcomes for Women and Children) dans le département du Nord-Est avec le soutien de Plan International Canada, est une initiative transformatrice en genre visant à contribuer à la réduction des taux de mortalité maternelle et infantile dans les régions ciblées principalement au moyen de :

- 1) L'amélioration de l'utilisation des services de santé essentiels par les femmes en âge de reproduction;
- 2) L'amélioration de la prestation de services de santé essentiels de qualité ;
- 3) La diffusion et l'utilisation accrues des données par le projet, les communautés, les comités de santé, les prestataires de services, les planificateurs et les décideurs.

En plus de complications de la grossesse qui sont responsables des décès maternels, les avortements clandestins, puisqu'illégaux, constituent également une des causes importantes de décès particulièrement chez les jeunes filles et les adolescentes du fait de manque de soins que nécessitent leur cas. Le projet SHOW fait la promotion de l'utilisation des méthodes contraceptives modernes et fait également la capacitation des prestataires à offrir ces services qui doivent permettre aux femmes et aux filles de mieux planifier leur vie reproductive et d'éviter les grossesses précoces et non désirées qui débouchent sur des avortements souvent clandestins qui menacent la vie des mères et des jeunes filles. En effet, le projet veut renforcer les compétences des prestataires à fournir les soins après avortements dans le but de garantir que les adolescentes, les jeunes et les femmes ne meurent pas par manque de soins suite à un avortement. Le projet veut contribuer à réduire la mortalité et la morbidité maternelles grâce au grâce a des soins de post abortum de qualité, aux services de planification familiale et de conseil psychologique, tout ceci sans attitudes discriminatoires et en respecte les principes de sexospécificité.

Ces présents termes de référence élaborés rentrent dans le cadre de ce processus de renforcement des compétences des prestataires pour offrir des services et soins de qualité après un avortement. Cette formation sera organisée à l'intention des prestataires de soins des institutions de santé où le projet SHOW est implémenté dans le département du Nord-est.

II.- Objectif de la formation

II.1- Objectif général

L'objectif général consiste à renforcer la capacité technique des prestataires de soins pour une prise en charge holistique et sexospécifique des patientes après des avortements spontanés ou provoqués afin de réduire le taux d'incidence des cas de mortalité maternelle liée à ce phénomène.

II.2- Objectifs spécifiques.

- ❖ Habilitier les prestataires de santé de la reproduction à fournir des services complets de soins après avortement.
- ❖ Acquérir de nouvelles connaissances ou compétences sur la délivrance des soins post avortement
- ❖ Délivrer des soins globaux de qualité à toutes les femmes et adolescents en fournissant un meilleur suivi et une meilleure évaluation des services de prise en charge après avortement
- ❖ Renforcer la compétence des prestataires dans l'utilisation de la Seringue de Karman pour l'aspiration des débris résiduels post abortum
- ❖ Renforcer les capacités sur la prestation de service après avortement tenant compte des sexospécificités et amiables aux adolescentes.

III- Résultats attendu à la consultation

- Les prestataires de santé de la reproduction seront habilités à fournir des services complets de soins après avortement.
- De nouvelles connaissances ou compétences sur la délivrance des soins post avortements seront acquises.
- Les prestataires de santé sont en mesure de décrire et de réaliser la démonstration pratique des étapes d'utilisation de la seringue de Karman
- Des soins globaux totaux seront délivrés à toutes les femmes.

- Le nombre de décès maternels par avortement sera réduit
- La qualité des soins après avortement, particulièrement la prestation de services sexospécifiques et amiables aux adolescents, sera améliorée

IV- Profil des participants

Cette formation est destinée aux dix-huit (18) prestataires de soins directement impliqués dans la prise en charge des gestantes des onze (11) institutions supportées par le projet SHOW dans le département du Nord 'Est.

IV- Date et lieu de la formation

La partie théorique de la formation se tiendra à Ouanaminthe du 20 au 24 Aout 2018, dans une salle équipée de trépied, flip-chart et de LCD projecteur. Les séances pratiques se tiendront à la maternité du Centre de santé de Ouanaminthe du 27 au 29 Aout. La consultation durera 13 jours dont 5 jours pour la préparation des documents de la formation et la préparation du rapport, 5 jours pour les sessions théoriques et 3 jours pour les sessions pratiques de la formation.

V.- Stratégie de mise en œuvre

La formation sera conduite par un médecin gynécologue reconnu et certifié par le Ministère de la Santé Publique et de la Population suivant les termes de référence élaborés pour la réalisation de l'activité. Le formateur ou la formatrice envisagera une méthodologie andragogique simple, participatif, et pratique adaptée à la formation des prestataires. Cette formation devra être adaptée au niveau des prestataires et des institutions. 6 des institutions ne font pas d'accouchements et 5 qui font des accouchements dont deux réalisent des interventions chirurgicales.

VI.- Responsabilités des parties prenantes

VI.1- Responsabilité de Plan

Plan se chargera d'assurer le transport et l'hébergement des formateurs et prendra également en charge les coûts liés à la réalisation de l'activité tels que les matériels didactiques, la location de la salle de conférence et la restauration et de l'intégration de la sexospécificité des soins après avortement dans le contenu de la formation.

VI.2.- Responsabilité du consultant

Le responsable de formation se chargera :

- Préparer et soumettre un plan de formation adapté au niveau des prestataires selon le plateau technique des sites
- D'utiliser le guide de formation du MSPP/ OPS-OMS comme guide de présentation pour la formation
- d'élaborer le document de support pour les participants, les présentations sur format Power Point pour animer les séances de formation et les outils nécessaires pour évaluer la compréhension de chaque participant et qu'ils soient disponible dès le début de la formation
- Procéder par une méthode d'évaluation progressive et faire un bilan de l'intervention par participant
- Procéder à une évaluation de chaque journée d'intervention.
- Rédiger et soumettre un rapport final d'intervention.

VII. profil recherché

Les consultants qui auront à animer la séance de formation doivent :

- être un Médecin Gynécologue
- Être en mesure de livrer le produit final à temps ;
- Avoir déjà exécuté ce type de formation avec des institutions de Santé;
- Etre disponible dans l'immédiat ;
- Etre apte à dispenser la formation dans un langage clair ;
- Etre prêt à s'aligner aux politiques générales de Plan International Haïti.
- Avoir de bonnes connaissances des normes de planification familiale

VIII. Soumission de proposition

Les intéressé(e)s devront soumettre au commanditaire, après la réception des termes de référence, une proposition de formation qui comprendra :

- Le plan de formation et son contenu
- la méthodologie d'intervention
- Les types de supports qui seront utilisés
- Une proposition de tarif non incluant les fournitures et matériels.

Cette proposition d'intervention peut faire l'objet de suggestions et d'adaptation de la part du commanditaire. La soumission d'une proposition ne donne lieu à aucun engagement de la part du commanditaire. La coordinatrice de Santé de Plan International Haïti s'assurera du suivi du processus de la sélection jusqu'à la réalisation de la formation.

IX. Tarification et modalités de paiement de l'intervention

Il revient aux consultants dans leur proposition, comme susmentionné, de fixer le montant qu'ils souhaitent recevoir comme rémunération pour la réalisation des séances de formation. Sur la base du tarif qui sera retenu, les consultants seront payés en trois versements : une avance de 40% après la signature du contrat, 30% pendant le déroulement de l'activité et 30% après soumission du rapport final. Cette proposition d'intervention peut faire l'objet de suggestions et d'adaptation de la part du commanditaire.